

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit et Sciences
Économique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 mention Droit des Affaires : Juriste d'Affaires Commerce Distribution Consommation** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Président : HAMELIN Jean-François

Membres :	ANDJECHAIRI-TRIBILLAC Sarah	CUISINIER Vincent	JOUBERT Natalie
	BEZERT Adrien	DELIRY Jérôme	LAURENCE Pascal
	BISSEY PIERRE Isabelle	DE PINIEUX Marie	MONTAGNE Florent
	BISSIEUX Jean-Joaquim	DOSTAL Boris	PY Emmanuel
	BORDAIS Pierre	DU PARC Jean	RAYNALDY Alexane
	BUSSEUIL Guillaume	FIRLEY Loïc	SEUTET Eric
	CAPPELLO Aurélie	FLECHE Boris	TRICOT Daniel
	CARTAPANIS Marie	GERBAY Nicolas	WATRIN Lucie
	CASSON Philippe	HEINICH Julia	WINCKEL Philippe
	COURDIER Anne-Sylvie	JOUBERT Arnaud	

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 22/11/2024

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

